



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 14 octobre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Publication de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
et mise en place du Groupement d'intérêt économique, environnemental**
—

Stéphane LE FOLL se félicite de la publication au Journal officiel ce mardi 14 octobre de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et de l'entrée en vigueur concomitante des dispositions réglementaires relatives au Groupement d'intérêt économique, environnemental (GIEE). Le Décret précisant la procédure de reconnaissance des GIEE a en effet été publié à cette même date.

Ce texte doit permettre la sélection des premiers GIEE dès le début de l'année 2015. En conséquence, les Préfets sont dès à présent invités à préparer, en lien avec leurs partenaires et notamment les Régions, les appels à projets régionaux nécessaires à la sélection des GIEE.

La sélection des candidats à la reconnaissance en qualité de GIEE s'appuiera sur la mise en avant de la dimension agro-écologique des projets telle que définie par la loi.

Afin de reconnaître les GIEE, le Préfet recueillera l'avis de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural.

Élément fondamental du Projet agro-écologique pour la France porté par Stéphane LE FOLL depuis le 18 décembre 2012, le Décret prévoit également les modalités de suivi, de capitalisation et de diffusion des résultats obtenus par les GIEE.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture